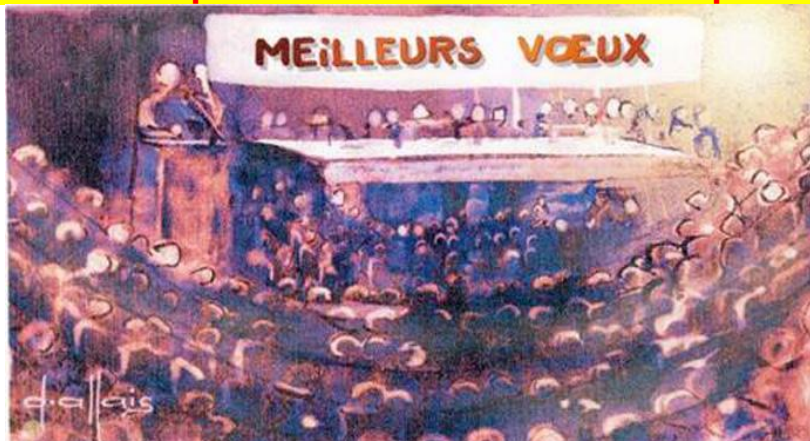


Mail n°14 – 8 janvier 2012 – Vœux – Projet évaluation – Carte scolaire – CAPD

**Le bureau départemental du SNUDI-FO 13 présente****ses meilleurs vœux pour l'année 2012 à tous les collègues****Une bonne résolution pour 2012 :****Se syndiquer ou se re-syndiquer au SNUDI-FO !**

(bulletin d'adhésion en pièce jointe)

**Grève du 15 décembre pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation des enseignants**

Le 15 décembre, les personnels enseignants du premier comme du second degré étaient en grève et ont manifesté avec leurs fédérations syndicales pour le retrait du projet d'évaluation.

Pour le Ministre et certains medias, il ne se serait rien passé le 15 décembre. En réalité, la grève et les manifestations ont été très significatives. Elles ont exprimé très nettement le rejet, par tous les personnels, de projets qui auraient comme conséquence de soumettre les enseignants à l'arbitraire et donc aux pressions de leur hiérarchie. Mais aussi de ralentir, voire bloquer, leur déroulement de carrière avec des conséquences salariales inacceptables...

Devant l'unité affichée des fédérations de l'enseignement (hormis le SGEN-CFDT) sur les revendications, le ministre a été obligé de reculer en repoussant de l'ordre du jour du Comité technique ministériel du 16 décembre le projet d'évaluation. Un décret du 29 décembre dernier repousse au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les nouvelles modalités d'évaluation et d'entretien professionnel dans la Fonction publique.

**Le ministre doit abandonner définitivement ses projets  
concernant les enseignants car ils n'en veulent pas !****RIEN N'EST JOUÉ !****Unité sur la revendication : RETRAIT DU PROJET !****Carte scolaire 2012**

En guise de vœux pour cette nouvelle année, le ministre a dévoilé son projet de carte scolaire pour 2012.

**12 650 suppressions de postes pour toute l'Education Nationale + 1 400 dans l'enseignement privé.**

Soit 5 700 suppressions de postes dans le 1<sup>er</sup> degré, 6 550 suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré et 400 suppressions de postes administratifs.

Au vu du nombre important de postes que le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille doit rendre au Ministère (**219 postes pour le 1<sup>er</sup> degré**, 285 pour le 2<sup>ème</sup> degré et 10 postes d'administratifs), c'est une nouvelle saignée qui se prépare dans toutes les écoles des Bouches du Rhône : **RASÉD, Remplaçants, modification des seuils d'ouverture et de fermeture, remise en cause de la scolarisation en maternelle, augmentation des effectifs par classe, globalisation des effectifs d'écoles voisines...TOUT est menacé !**

Cette année encore notre académie devrait donc payer un lourd tribut. Ces suppressions s'ajouteraient aux dizaines de milliers de postes fermés les années précédentes dans l'enseignement public. Elles sont prises en application du plan d'austérité du gouvernement Fillon dont l'objectif est de faire payer la crise aux salariés et aux services publics.

## **INACCEPTABLE ! INTOLERABLE !**

### **IL FAUT FAIRE RECULER LE MINISTRE !**

**L'heure est à l'appel uni des fédérations de l'Education Nationale à la grève franche et à la manifestation nationale pour exiger :**

- **l'annulation de toutes les suppressions de postes**
- **l'abandon du projet d'évaluation des enseignants**

Le groupe de travail qui étudiera la carte scolaire 2012 devrait se réunir mi-février. Dans l'immédiat, nous vous proposons :

**1/ D'adopter des prises de positions de conseils de maîtres dans le sens de ces revendications (Voir un modèle en PJ).**

**2/ De remplir et de nous retourner l'enquête carte scolaire** de toute urgence si votre école demande une ouverture ou si elle risque une fermeture.....

**Le SNUDI-FO défendra tous les dossiers qui lui seront confiés, avant, pendant et après le CTPD. Le syndicat peut vous accompagner en délégation auprès de l'IA pour défendre le dossier de votre école, contactez-nous par mail ([contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)) ou par téléphone (07.62.54.13.13).**

## **CAPD du 5 janvier 2012**

### **Promotions**

La CAPD s'est tenue ce jeudi 5 janvier. Elle a entériné les résultats des promotions des instituteurs pour l'année civile 2012 et les promotions des professeurs des écoles pour l'année scolaire 2011-2012.

Le SNUDI FO :

- a réaffirmé son opposition à l'augmentation de la part du mérite dans le barème, déjà largement représenté par la note dans le barème actuel.
- a indiqué que l'AGS devait rester le critère principal parce que le plus objectif dans le calcul du barème
- s'est opposé à la volonté d'augmenter la « note barrage », c'est-à-dire la note minimale pour « prétendre » à la promotion au grand choix et au choix.

**Le SNUDI FO revendique un avancement au rythme le plus rapide pour tous et la création, en remplacement de la hors-classe, d'un 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> échelon, accessible à tous avec l'indice terminal 783 de la hors-classe.**

### **Baisses de note**

Le SNUDI FO a défendu les collègues dont la note pédagogique a été revue à la baisse suite à une inspection.

Le SNUDI-FO s'oppose aux baisses de note et a demandé en tout cas que la circulaire de l'IA du 23 août soit respectée.

*« En cas de défaillance relevées pour la première fois dans le travail accompli par l'enseignant, celles-ci sont explicitement évoquées dans la conclusion, et détaillées dans le corps du rapport, tout comme les progrès attendus. Une aide des conseillers pédagogiques est proposée, **et la note est maintenue**. Une nouvelle date d'inspection est clairement fixée. A l'occasion de cette nouvelle visite, si les manques sont comblés, la note peut alors à nouveau évoluer normalement. Dans le cas contraire, une baisse de note est alors proposée, accompagnée de l'appréciation adverbiale correspondant à cette nouvelle proposition de note. **Aucune note n'est donc baissée d'emblée.** »*

**De nombreux collègues ont donc pu voir leur baisse de note pédagogique suite à une première inspection annulée. Leur note précédente est donc maintenue jusqu'à la nouvelle inspection. Ce qui est important pour les collègues puisque la note intervient dans les barèmes.**

**Si vous êtes confrontés à ce problème, prenez immédiatement contact avec le syndicat !**

Vos délégués à la CAPD des Bouches du Rhône :

**Franck NEFF : 07.62.54.13.13** ou **Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25**